

## **RÉACTION DE LA MRCVO À LA RÉORGANISATION DU MEI**

VAL-D'OR, LE 15 JUILLET 2020. – La MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) adoptait ce matin une résolution appuyant les propositions des membres de l'assemblée des MRC ainsi que les démarches de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès du gouvernement du Québec en lien avec l'entrée en vigueur de la Loi sur Investissement Québec.

### **Un appui à certaines conditions**

La Loi sur Investissement Québec modifie le rôle de l'organisme ainsi que celui du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). « *Nous avons appuyé le projet de loi présenté puisqu'il permettait de redéfinir les rapports entre Investissement Québec et les services de développement local comme le nôtre par l'établissement d'un véritable partenariat basé sur le respect des rôles respectifs des municipalités, des MRC et de Québec.*

*Toutefois, la présentation préparée par le MEI qui circule sur le territoire depuis quelques semaines pour présenter le déploiement de la réforme laisse présager l'abolition d'un grand nombre de postes de fonctionnaires, la fermeture de bureaux régionaux et la concentration des pouvoirs décisionnels dans 6 unités régionales.*

*Ces orientations sont contraires aux multiples promesses de transférer plus d'emplois publics en région. Encore une fois, nous craignons que les décisions soient centralisées à l'extérieur de la région et, conséquemment, mésadaptées à nos réalités territoriales », s'inquiète M. Martin Ferron, préfet de la MRCVO.*

### **Conserver les acquis**

Les élus de la MRCVO se joignent ainsi à leurs vis-à-vis de la province pour demander que le rôle des MRC et de leur service de développement comme porte d'entrée pour les petites et moyennes entreprises, ainsi que comme mobilisateur du milieu, en collaboration avec les responsables d'Investissement Québec sur leur territoire, soit réellement reconnu.

« Un partenariat solide entre Investissement Québec et notre MRC doit passer par le respect de notre statut de gouvernement de proximité, ainsi que par la conservation des rôles et lieux de concertation déjà fonctionnels et efficaces. », conclut M. Ferron.

Source : Sophie Richard-Ferderber  
Coordonnatrice des communications  
MRC de La Vallée-de-l'Or  
819 825-7733, poste 232  
sophierf@mrcvo.qc.ca

p. j. : Résolution 183-07-2020

---

---

**SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL**

---

---

**DE-Réorganisation du ministère de l'Économie et de l'Innovation et mise en place du nouvel Investissement Québec**

**RÉSOLUTION # 183-07-2020**

**ATTENDU QUE** l'entrée en vigueur de la *Loi sur Investissement Québec* modifie le rôle de l'organisme ainsi que celui du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

**ATTENDU QUE** la MRCVO a appuyé le projet de loi parce qu'il permettait de redéfinir les rapports entre Investissement Québec et les services de développement local par l'établissement d'un véritable partenariat basé sur le respect des rôles de chaque niveau;

**ATTENDU QUE** la présentation préparée par le MEI qui circule sur le territoire depuis quelques semaines pour présenter le déploiement de la réforme laisse présager l'abolition d'un grand nombre de postes de fonctionnaires, la fermeture de bureaux régionaux et la concentration des pouvoirs décisionnels dans 6 unités régionales;

**ATTENDU QUE** les régions ont assisté à une diminution constante de la présence de l'État dans les communautés (abolitions de postes, fermetures de bureaux, etc.) malgré des promesses maintes fois répétées;

**ATTENDU QU'**à première vue, le contenu de la présentation du MEI va à l'encontre des engagements du premier ministre, M. François Legault, d'établir une relation de partenariat avec les élus et MRC et de transférer 5 000 emplois publics en région;

**ATTENDU QUE** le contenu de la présentation du MEI ne respecte pas les régions administratives et par le fait même les lieux de concertation mis en place par les élus depuis 2015;

**ATTENDU QUE** le contenu de la présentation du MEI présente Investissement Québec comme le responsable du développement local et régional et de la mobilisation des acteurs, faisant fi du rôle et des responsabilités des MRC en ce domaine;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a fait appel aux MRC pour la mise en place du Fonds d'urgence aux PME et que celles-ci ont démontré leur capacité à mobiliser leurs ressources et leurs partenaires pour soutenir les entreprises de leur territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement d'appuyer les propositions des membres de l'assemblée des MRC tenue le 22 juin 2020 ainsi que les démarches de la Fédération québécoise des municipalités dans sa représentation auprès du gouvernement du Québec par les revendications suivantes :

- **INDIQUE** au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, que la MRC de La Vallée-de-l'Or est disposée à appuyer la réforme d'Investissement Québec dans la mesure où les principes suivants sont respectés :
  - o Le nombre d'employés du MEI et d'Investissement Québec une fois regroupés soit en croissance dans les régions et MRC du Québec;
  - o Les postes d'Investissement Québec avec port d'attache en région et dotés de vrais pouvoirs décisionnels soient plus nombreux qu'auparavant et que leur lieu de résidence soit le plus près possible de leur territoire d'intervention;
  - o Le rôle des MRC et de leur service de développement comme porte d'entrée pour les petites et moyennes entreprises et comme mobilisateur du milieu, en collaboration avec les responsables d'Investissement Québec sur leur territoire, soit également reconnu;
  - o Tout en reconnaissant la nécessité que le soutien aux entreprises se déploie selon leurs besoins, le déploiement de la réforme d'Investissement Québec et du MEI respecte le découpage des régions administratives du gouvernement du Québec et les lieux de concertation mis en place par les élus;
  - o Les unités régionales du MEI sont en fait des bureaux de coordination et d'orientation en matière de politique et de conception de programmes;
  - o Les moyens et les capacités d'intervention relèvent des directions et des professionnels d'Investissement Québec déployés sur le territoire, le plus près possible des MRC, dans le but notamment d'établir un partenariat solide entre les deux niveaux en matière de suivi et de partage de dossiers.

Adoptée